

Le contrôle technique au cœur des discussions à l'OGBTP

Stéphanie Odéon, le 27/10/2016 à 19:19



Assemblée générale de l'OGBTP, le 27 octobre 2016. © OGBTP

DEBAT. A l'occasion de l'assemblée générale de l'OGBTP, architectes et entrepreneurs du bâtiment ont organisé ce jeudi une table ronde autour de la thématique "Le Contrôle technique, hors de contrôle". Bim, réglementation, rémunération, autant de questions que les acteurs de la construction ont abordées.

L'Office Général du Bâtiment et des Travaux Publics (OGBTP), organisme paritaire constitué d'architectes syndiqués de l'UNSA et d'entrepreneurs affiliés à la FFB, s'est réuni, ce jeudi 27 octobre 2017, pour son assemblée générale. Après que tous les représentants des offices départementaux aient présenté leurs projets et leurs attentes, une table ronde était organisée pour évoquer le sujet du contrôle technique. Pour en débattre, Paul-François Luciani, nouveau président de l'OGBTP, avait invité Bernard Proust, Directeur du développement des activités de Socotec. Ce dernier a pu ainsi répondre aux questions ou commentaires de François Pellegrin, Président d'honneur de l'UNSA, Bernard Billot, Responsable sinistres grands risques pour la MAF, Marc Gilli, DGA de Marignan immobilier, Pierre Mit, Président de Mediaconstruct.

La déviance de la loi du 4 janvier 1978, rôle et mission du Contrôle technique

Pour commencer, François Pellerin a pointé du doigt la loi Spinetti du 4 janvier 1978, qui définit notamment la mission du contrôle technique, et dénoncé "*une spirale de l'échec*". Il propose donc de repenser le modèle économique et la responsabilité du maître d'ouvrage. Selon lui, le Bim apporterait une solution et serait l'occasion de "*revisiter l'articulation de nos métiers*". "*Nous sommes devant un système à bout de souffle et si on ne s'y penche pas pour le repenser, nous allons au clash*", estime-t-il. Sur le principe et le constat, Bernard Proust de la Socotec est "*d'accord*". Il rappelle toutefois que cette loi indique que le contrôle technique est payé par le maître d'ouvrage qui veut vérifier que le travail est bien fait. Il ajoute que la mission du contrôle technique est de vérifier dans la phase d'exécution que les contrôles se font de manière satisfaisante par les entreprises. Mais dans les faits, Bernard Proust explique que les bureaux sont sollicités sur d'autres missions "*parce qu'on a les compétences et qu'on est là aussi pour palier à un manque de connaissance sur une réglementation qui est de plus en plus complexe, il faut bien le reconnaître*".

La question délicate de la rémunération

Le sujet de la rémunération est revenu plusieurs fois. A cela, le Directeur du développement de Socotec a précisé qu'aujourd'hui, la moyenne des honoraires des bureaux de contrôle est de 0,3% alors qu'ils étaient bien plus élevés il y a quelques années. Il déclare alors : "*On est bien obligé de faire avec les moyens que l'on a*" et se désolé que l'on "*croit qu'une prestation intellectuelle ne coûte pas grand-chose*". Pour rester performant, il faut respecter compétitif et compétent. Bernard Proust explique justement que son entreprise met aussi beaucoup l'accent sur "*la formation de ses ingénieurs pour avoir plus d'expertise*". La rémunération, "*c'est un peu le nerf de la guerre, mais c'est le lot de tout le monde*", constate-t-il. François Pellerin va dans le même sens reconnaissant que la rémunération "*a terriblement chuté*". "*On est tous dans cette spirale des acteurs mis dans un contexte où l'adéquation n'est plus trouvée entre les missions et les rémunérations. Cela n'est pas bon, pour personne*", estime-t-il.

OGBTP : Composition du nouveau bureau



Paul-François Luciani, Président de l'OGBTP depuis le 27 octobre 2016. © OGBTP

Contrôle sur le papier et Bim

Lorsque l'on reproche aux bureaux de contrôle technique de rédiger leurs documents sur papier, Bernard Proust rétorque que la version papier du projet permet de l'analyser à un instant T. Cependant, il précise que les équipes de Socotec expérimentent depuis deux ans des tables numériques. Sur la question du Bim, Pierre Mit constate que les bureaux de contrôle "*ont beaucoup évolué*" mais note aussi qu'il "*reste du chemin à faire par tous les acteurs*". "*Pour édicter les règles, il faut discuter ensemble*", estime cet économiste de la construction. "*On travaille sur des projets en Bim*", lui confirme Bernard Proust. Chez Socotec, "*nous ne sommes pas en retard, au contraire, nous avons pris le train en marche*", assure-t-il.

Le temps de l'intervention

Lorsque Paul-François Luciani fait remarquer que les avis arrivent parfois tardivement et que cela peut engendrer des réserves qu'il est ensuite difficile de lever, Bernard Proust reconnaît que les bureaux de contrôle technique doivent "*s'intégrer dans la vie du chantier et ne pas les retarder*" rappelant que leur "*mission est de contribuer à la prévention des aléas techniques*".

Les rapports avec la maîtrise d'ouvrage

Enfin, Marc Gilli a abordé la question de la relation entre le bureau de contrôle technique et la maîtrise d'ouvrage, soulignant la "*méconnaissance du métier de la maîtrise d'ouvrage*". A cela, Bernard Proust reconnaît que les ingénieurs ne sont peut-être pas assez de "*bons communicants*" mais il rappelle que ces derniers doivent avant tout "*s'assurer que les maîtres d'ouvrage appliquent les avis*". "*Nous avons besoin de maîtres d'ouvrage forts*", a-t-il dit reconnaissant que "*le dialogue entre les deux est essentiel*".

Composition du bureau à l'issue de l'AG de l'OGBTP

Paul-François Luciani : Président (Entrepreneur)
Jean-François Quelderie : Vice-Président (Architecte)
Jean-Claude Lacan : Trésorier (Entrepreneur)
Karine Millet : Secrétaire (Architecte)
Amandine Badet (Entrepreneur)
Yves Genthon (Architecte) Relations UNSFA
Cédric Lecomte (Entrepreneur)
Daniel Semelet (Architecte) Comité Technique
Yvon Tixier (Architecte)